

FORMATION JURIDIQUE PERMANENTE  
DÉJEUNER-CAUSERIE QUÉBEC

« Survol annuel de la jurisprudence en droit administratif »

CONFÉRENCIER

M<sup>e</sup> Denis Lemieux, avocat chez Tremblay, Bois, Mignault et professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval

SUJET

*Le droit administratif a subi une évolution rapide et importante au cours des dernières années. La Section de droit administratif instaure un événement annuel au cours duquel les développements juridiques marquants en droit administratif seront revus et analysés. Me Denis Lemieux est professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval et avocat-conseil au cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay. Il est spécialiste des questions liées au droit administratif et à l'administration publique et auteur de plusieurs publications juridiques, notamment le « Précis de l'action gouvernementale » et « Le contrôle judiciaire de l'action gouvernementale ». Me Lemieux traitera notamment des développements récents relatifs à la norme de contrôle judiciaire, la norme de contrôle applicable à l'appel, l'intérêt pour agir des personnes privées et publiques et le contrôle judiciaire des contrats publics.*

DATE ET HEURE

**Jeudi le 25 mars 2010**

12 h 00 à 12 h 30 | DÉJEUNER

12 h 30 à 14 h 00 | CONFÉRENCE

LIEU

**Hôtel Marriott Québec**

850 rue d'Youville

Québec, QC

Réservations obligatoires  
Places limitées

COÛT

STATUT	SOUS-TOTAL	TPS	TVQ	TOTAL À PAYER
Étudiant membre de l'ABC	20,00	1,00	1,58	22,58
Membre de l'ABC	50,00	2,50	3,94	56,44
Non-membre	110,00	5,50	8,66	124,16

Numéro de taxes | R102988581 et 1010458133

\*\*\* Pour une **RÉSERVATION DE TABLE**, veuillez contacter Mariline Gagné au 514.393.9600 poste 22. *une gratuité / table (8 places)*

FORMATION  
OBLIGATOIRE

ACTIVITÉ DE FORMATION RECONNUE (1 HEURE 30 MINUTES)

PAR LE **BARREAU DU QUÉBEC** ET LA **CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC**



INSCRIPTION

**La date limite d'annulation est le 11 mars 2010. Les frais d'inscription sont payables d'avance.** Après cette date, toute annulation fera l'objet d'une facturation. Les remplacements peuvent se faire en tout temps pourvu que la permanence de l'ABC en soit avisée au préalable. Des frais sont applicables pour un non-membre remplaçant un membre. \*Seuls les paiements par chèque ou carte de crédit seront acceptés. **Pour toute annulation ou question, veuillez appeler au (514) 393-9600.** Veuillez nous faire part de toute diète particulière ou intolérance alimentaire.

<b>FORMULAIRE D'INSCRIPTION</b>								<b>Ad_100325q</b>
Nom				Prénom				
Cabinet								
* <input type="checkbox"/> Juge	<input type="checkbox"/> Avocat	<input type="checkbox"/> Syndic	<input type="checkbox"/> Comptable	<input type="checkbox"/> Notaire	<input type="checkbox"/> Étudiant	<input type="checkbox"/> ADMA	<input type="checkbox"/> Autres	
Adresse						Ville		
Code postal			Téléphone			Télécopieur		
Courriel				Numéro de membre de l'ABC- Québec				
<input type="checkbox"/> Je joins mon chèque libellé à l'ordre de l'Association du Barreau canadien, division Québec								
<input type="checkbox"/> Mastercard	N° de carte :					Date d'expiration : MM/AA		
<input type="checkbox"/> Visa					-			
Signature				Date		Montant total payé		

Prière de retourner votre formulaire d'inscription  
 par télécopieur au (514) 282-4292  
 ou à l'adresse mentionnée ci-contre.

\* Ces renseignements sont pour fins de statistiques  
 seulement



**PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR VOTRE PAIEMENT À :**  
**Association du Barreau Canadien - Québec**  
 C.P. 274, succ. St-Jacques, Montréal, Qc H3C 2S1  
**Téléphone 514.393.9600 - Télécopieur 514.282.4292**  
 info@abcqc.qc.ca